Chez BMO Nesbitt Burns Inc., vos avoirs sont en bonnes mains

BMO Nesbitt Burns | Mars 2023

Votre conseiller en placement BMO Nesbitt Burns attitré est fier de vous aider à gérer votre patrimoine et à atteindre vos objectifs financiers. Vous nous confiez vos renseignements les plus confidentiels, ainsi que la tâche de veiller sur le patrimoine que vous avez bâti de longue haleine. Nous prenons cette responsabilité très au sérieux et avons mis en place des mesures pour protéger vos avoirs. En plus d'appliquer des contrôles internes, BMO Nesbitt Burns est membre des organismes de réglementation de son secteur d'activité et, par conséquent, respecte strictement les règlements et politiques établis par ces derniers.

En tant que client, il est important que vous compreniez toutes les mesures de protection mises en place pour vous protéger, vous et vos avoirs. Nous espérons que cet aperçu vous aidera à y voir plus clair.

Parlons d'abord de notre solidité financière en tant que membre de BMO Groupe financier. Fondée en 1817 et forte d'un actif de 1 150 milliards de dollars canadiens, BMO est une des plus importantes banques nord-américaines selon l'actif[1,2,3]. La solidité et la stabilité de BMO sont la pierre d'assise de ses 205 ans d'histoire, avec des niveaux de capital et de liquidité constamment supérieurs aux exigences réglementaires et une performance à long terme supérieure sur le plan du risque. Nous sommes une société hautement diversifiée, servant plus de 12 millions de clients et offrant une vaste gamme de produits et de services dans les domaines des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, de la gestion de patrimoine, des marchés mondiaux et des produits et services de banque d'affaires.

Mise en dépôt

Lorsque vous ouvrez un compte chez BMO Nesbitt Burns et achetez des actions, des obligations ou d'autres titres (appelés « titres entièrement libérés »), la réglementation du commerce des valeurs mobilières exige que tous les titres détenus par BMO Nesbitt Burns en votre nom soient mis en dépôt séparément de l'actif de la firme, de façon à les identifier facilement. Autrement dit, vos titres ne sont pas regroupés avec notre actif, et nous ne pouvons les prêter, les donner en garantie ou les utiliser à d'autres fins. Ils peuvent uniquement servir à satisfaire les réclamations des clients, comme vous, et non les réclamations des créanciers ordinaires.

Outre la surveillance quotidienne des exigences de mise en dépôt et le suivi que nous effectuons, nous avons mis en place des procédures de contrôle et de rapport détaillées afin de veiller à respecter la réglementation du commerce des valeurs mobilières ainsi que les lois provinciales régissant la mise en dépôt des titres. Le respect de ces lois et règlements est obligatoire, et toute contravention peut entraîner des sanctions graves pour la firme. Des examens effectués par des auditeurs internes (dont le service d'audit de BMO Banque de Montréal), des auditeurs externes ainsi que le Nouvel organisme d'autoréglementation du Canada (« Nouvel OAR ») (anciennement l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM »)) ont lieu régulièrement.

Fonds canadien de protection des investisseurs (« FCPI »)

Les comptes des clients sont protégés par le Fonds canadien de protection des investisseurs (« FCPI ») suivant des limites précises; cette garantie prend effet au moment où vous ouvrez votre compte chez BMO Nesbitt Burns. Le FCPI est un organisme sans but lucratif parrainé par les courtiers membres du Nouvel OAR. Le FCPI offre une protection aux clients admissibles en veillant à ce que les titres, les liquidités et les autres avoirs que ces derniers détiennent auprès d'un courtier en valeurs mobilières soient protégés si le courtier devient insolvable ou omet de leur restituer leurs biens.

[1]Données de BMO au 31 janvier 2023.
[2]Source : Filtres de la classification GICS des banques nord-américaines selon l'actif total de Bloomberg, au 31 janvier 2023.
[3]Classement selon l'actif et l'analyse interne au 31 décembre 2022 des 10 premières banques commerciales américaines (JP Morgan, Bank of America, Citibank, Wells Fargo, U.S. Bank, PNC Bank, TruistBank, TD Bank, Capital One, BMO).

Le FCPI offre une protection d'au plus 1 million de dollars par compte assuré, ce qui comprend les comptes de placement généraux, les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE). Un dépliant d'information décrivant la nature et les limites de la garantie est disponible sur demande. Pour plus de renseignements, visitez le site Web du FCPI au www.fcpi.ca.

Société d'assurance-dépôts du Canada (« SADC »)

Votre portefeuille peut contenir des produits de dépôt comme des dépôts à terme en dollars canadiens. La SADC couvre les dépôts admissibles confiés aux institutions membres en cas d'insolvabilité d'une de ces dernières, par exemple BMO. Le cas échéant, la SADC vous remboursera tout dépôt assuré confié à l'institution qui a fait défaut. Les dépôts admissibles confiés à une institution membre de la SADC sont automatiquement couverts, à concurrence du maximum. Vous n'avez pas à souscrire d'assurance-dépôts.

La protection maximale offerte pour tous les dépôts admissibles confiés à une institution membre donnée au nom d'un déposant s'élève à 100 000 $ (capital et intérêts combinés). La SADC offre une protection distincte (à concurrence de 100 000 $, capital et intérêts compris) pour chacune des catégories suivantes de dépôts admissibles : les dépôts conjoints, détenus au nom de deux personnes ou plus; les dépôts en fiducie; les dépôts détenus au sein des REER; et les dépôts détenus au sein des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR).

Protection de la cybersécurité

Votre sécurité est notre priorité. C'est pourquoi nous appliquons diligemment des mesures de sécurité poussées afin que vous puissiez améliorer vos finances en toute tranquillité d'esprit. Notre Unité Crime financier est une équipe des opérations de sécurité qui est la première du genre au Canada. Fondée en 2019, elle combine les compétences de calibre mondial de nos équipes de la cybersécurité, de la gestion des fraudes, de la sécurité physique et de la gestion de crise afin de détecter les menaces à la sécurité, de les prévenir, d'y réagir et de revenir à la normale. Pour en savoir plus sur nos contrôles de sécurité, consultez bmo.com/securite.

Nous nous engageons à veiller à votre bien-être financier et à toujours faire plus pour protéger vos avoirs. Si vous avez d'autres questions sur la sécurité de vos avoirs chez BMO Nesbitt Burns, veuillez communiquer avec votre conseiller en placement BMO Nesbitt Burns.

BMO Gestion privée

BMO Gestion privée est un nom commercial qui désigne la Banque de Montréal et certaines de ses sociétés affiliées qui offrent des produits et des services de gestion privée de patrimoine. Les produits et les services ne sont pas tous offerts par toutes les entités juridiques au sein de BMO Gestion privée. Les services bancaires sont offerts par la Banque de Montréal. Les services de gestion de placements, de planification de patrimoine, de planification fiscale et de planification philanthropique sont offerts par BMO Nesbitt Burns Inc. et BMO Gestion privée de placements inc. Si vous êtes déjà un client de BMO Nesbitt Burns Inc., veuillez communiquer avec votre conseiller en placement pour obtenir plus de précisions.

Un contrat d'assurance doit être accompagné d'une illustration. Les services et les produits d'assurance sont offerts par l'intermédiaire de BMO Services conseils en assurances et planification successorale Inc., une filiale en propriété exclusive de BMO Nesbitt Burns Inc. Les services de garde de valeurs ainsi que les services successoraux et fiduciaires sont offerts par la Société de fiducie BMO. Les entités juridiques de BMO Gestion privée n'offrent pas de conseils fiscaux. La Société de fiducie BMO et BMO Banque de Montréal sont membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

MD Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

Tous droits réservés. La reproduction de ce document sous quelque forme que ce soit ou son utilisation à titre de référence dans toute autre publication est interdite sans l'autorisation écrite expresse de BMO Gestion privée.

ID7918 (03/23)